



Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Personne-ressource : Shaun Devlin
Vice-président, Mise en application
Téléphone : 416 943-4672
Courriel : sdevlin@mfd.ca

BULLETIN N° 0294 – E
Le 8 janvier 2008

Bulletin de l'ACFM

Mise en application

Aux fins de distribution aux personnes intéressées dans votre société

Conseils régionaux – Audition de révocation du statut de membre

Le 8 janvier 2008, un jury d'audition du conseil régional du Centre a révoqué les droits, les privilèges et l'adhésion d'un membre de l'ACFM, **Merchant Capital Wealth Management Corporation**, en vertu de l'article 24.3.2 a) du Statut n° 1 de l'ACFM (*Autre suspension, révocation de droits et privilèges, expulsion*).

Un exemplaire de l'ordonnance du jury d'audition est affiché sur le site Web de l'ACFM au www.mfda.ca.

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels est l'organisme d'autoréglementation des courtiers en épargne collective du Canada. Elle réglemente les activités, les pratiques courantes et les normes de conduite de ses 158 membres et d'environ 75 000 personnes autorisées de ces membres. Sa mission est de veiller à la protection des investisseurs et à l'intérêt du public.